



GÂTINAIS EN BOURGOGNE

**Communauté de Communes du
Gâtinais en Bourgogne**

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA
QUALITE DU SERVICE « DECHETS
MENAGERS ET ASSIMILES »**

- Année 2018 -



**Le Président
de la Communauté de Communes
H. de Raincourt**

Sommaire

CHAPITRE PRELIMINAIRE :	PRESENTATION DU SERVICE	3
I. Nature du service		3
II. Territoire desservi en 2018		3
III. L'organisation du service		4
CHAPITRE I : INDICATEURS TECHNIQUES		5
I. La collecte des déchets issus des ménages		5
A. Organisation de la collecte des déchets issus des ménages		5
Bilan chiffré de l'enlèvement des déchets issus des ménages		20
B. Synthèse globale de l'enlèvement des déchets des ménages		21
II. Traitement des déchets collectés en porte à porte ou en point d'apport volontaire		21
A. Organisation du tri des emballages		21
B. L'extension des consignes de tri		22
III. Le traitement et l'élimination des déchets		24
A. Traitement des déchets collectés en porte à porte ou en point d'apport volontaire		24
B. Destination des déchets collectés en porte à porte ou en point d'apport volontaire		24
C. Elimination des déchets collectés en déchèteries		24
CHAPITRE II : INDICATEURS FINANCIERS		26
Présentation du mode de financement		26
I. Coût du service		26
A. Modalités d'exploitation du service de collecte, d'élimination et de traitement		26
B. Montant global de la collecte, du tri et du traitement		27
II. Modalités de financement		28
A. La redevance incitative		28
B. Aides accordées et recettes perçues par la Communauté de Communes		32
CHAPITRE III :		34
BILAN 2018 : COMMUNICATION		34
ANNEXE		40

PRÉAMBULE

D'après le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié par le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 « portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets », les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet,
- permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

CHAPITRE PRÉLIMINAIRE : PRÉSENTATION DU SERVICE

I. NATURE DU SERVICE

La Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne (CCGB) regroupe 26 communes pour une population de 17 453 habitants.

Depuis le 1er janvier 2007, la collectivité exerce la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés. Elle comprend la collecte, le tri et le traitement des déchets ménagers. Auparavant cette compétence a été exercée par le SIVOM du Gâtinais en Bourgogne.

II. TERRITOIRE DESSERVI EN 2018

En 2018, la Communauté de Communes exerce cette compétence sur l'intégralité de son territoire. Les Communes de Bussy-le-Repos, Chaumot et Piffonds sont gérées par la Communauté de Communes du Gâtinais depuis la dissolution du service du Syndicat Mixte du Villeneuvien.

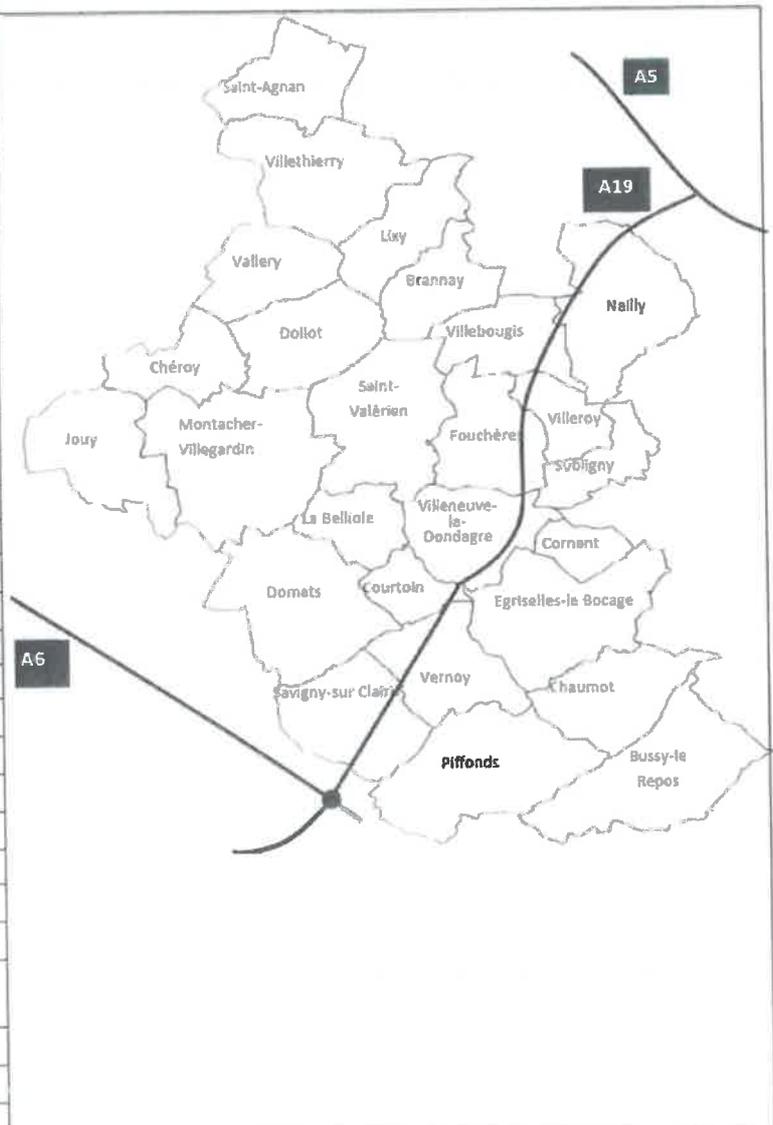
Le territoire de la CCGB se compose de :

- 4 communes de plus de 1000 habitants : Saint Valérien, Chéroy, Egriselles le Bocage et Nailly qui représentent environ 38 % de la population de la Communauté de Communes
- 11 communes de 500 à 1000 habitants
- 11 communes de moins de 500 habitants.

En outre, la population de la Communauté de Communes est stable (17 453 hab. en 2018 contre 17 431 hab. en 2017).

La population des 26 communes

Nom de la commune	Population 2018 (municipale)
La Belliole	256
Brannay	792
Bussy-le-Repos*	449
Chaumot*	786
Chéroy	1 651
Cornant	358
Courtoin	42
Dollot	326
Domats	831
Égriselles-le-Bocage	1 298
Fouchères	458
Jouy	530
Lixy	441
Montacher-Villegardin	768
Nailly*	1 276
Piffonds	645
Saint-Agnan	952
Saint-Valérien	1 677
Savigny-sur-Clairis	455
Subligny	502
Vallery	555
Vernois	241
Villebougis	630
Villeneuve-la-Dondagre	292
Villeroy	402
Villethierry	840
Total	17 453



*Ces communes ont rejoint la CCGB au 1^{er} janvier 2017
 Recensement insee 2016

III. L'ORGANISATION DU SERVICE

Les missions de collecte, de tri, de traitement des déchets et de gestion des déchèteries de la Communauté de Communes font l'objet de contrats de prestation de service avec des sociétés privées. Les marchés ont débuté le 1 janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2021.

CHAPITRE I : INDICATEURS TECHNIQUES

I. LA COLLECTE DES DECHETS ISSUS DES MENAGES

A. Organisation de la collecte des déchets issus des ménages

La société COVED intervient pour la collecte en porte à porte des bacs marron (ordures ménagères), des bacs jaunes (cartonnette, briques alimentaires, acier, plastique et aluminium) et pour la collecte en apport volontaire des papiers-journaux-magazines et du verre.

Mode et fréquence des collectes

➤ Mode de collecte en 2018 :

Les habitants des 23 communes sont collectés tous les quinze jours, en porte à porte pour les ordures ménagères ainsi que pour les emballages ménagers recyclables.

Pour ce faire, la collectivité fournit à chaque foyer un conteneur pour les déchets ménagers et un pour les recyclables. Des conteneurs sont également fournis aux professionnels (artisans et commerçants).

La collecte des emballages ménagers recyclables est effective sur le territoire depuis 2003.

La collecte des papiers-journaux-magazines, du verre et du textile usagé se fait en points d'apport volontaire.

Quant aux habitants des communes Bussy-le-Repos, Chaumot, et Piffonds, ils sont collectés hebdomadairement en porte à porte pour les ordures ménagères. Pour les emballages ménagers recyclables et le papier, la collecte est réalisée tous les quinze jours.

La collecte en C 0,5 pour les OMr

En 2014, sur les 23 communes, la CCGB a instauré la redevance incitative à la levée.

Dès sa mise en place, une forte diminution des tonnages et des présentations des bacs d'ordures ménagères a été observée sur notre territoire.

Dès janvier 2017, la collecte s'est effectuée toutes les deux semaines sur l'ensemble du territoire (C 0,5).

Les principaux objectifs ont été, d'une part, de maîtriser les coûts de ramassage, d'optimiser les temps de collecte et les taux de remplissage des véhicules de collecte et d'autre part, de s'inscrire dans une logique de préservation de l'environnement en réduisant les transports (moins de pollutions, limitation des véhicules de collecte sur la voirie).

Conformément à l'Article R. 2224-24. – I du CGCT, la loi précise que « Art. – Dans les zones agglomérées groupant plus de 2 000 habitants permanents, qu'elles soient comprises dans une ou plusieurs communes, les ordures ménagères résiduelles sont collectées au moins une fois par semaine en porte à porte. Pour pallier aux besoins spécifiques de certaines catégories d'usagers, des collectes supplémentaires peuvent être maintenues.

Une collecte hebdomadaire est assurée pour les « gros producteurs » notamment les logements collectifs, les établissements scolaires, entreprises (ayant de gros volumes d'omr) (restaurants...), salles polyvalentes, sites événementiels (châteaux), marchés, maisons de retraite ...

La liste de ces producteurs est évolutive en cours d'année et validée par la CCGB.

A noter que 4 collectes supplémentaires ont été réalisées l'été, en juillet et août, car les présentations des bacs sont les plus nombreuses et il s'agit d'une période qui peut s'avérer sensible d'un point de vue sanitaire (l'exposition des bacs génère davantage d'odeurs...).

Bilan 2018 des 4 levées supplémentaires

Juillet – aout 2018		
nb levées effectuées les semaines en C 0,5	13 211	45%
nb levées effectuées pendant les 4 semaines supp.	5 520	19%

En 2018, 19 % des usagers en C 0,5 ont présenté le bac d'omr au cours d'une collecte supplémentaire, contre 18 % des usagers en 2017.

Dans les faits, les 4 collectes supplémentaires en été sont peu utilisées. Elles représentent un confort pour les usagers et permettent de réduire les nuisances.

Pour rappel, le coût de la prestation supplémentaire est de 47 418 € TTC.

La présentation des bacs

Depuis la mise en place de la redevance incitative sur le territoire, le nombre de présentations de bacs d'omr a considérablement diminué.

Le taux de présentation moyen des bacs OM sur l'année 2018 est de 27 % (environ 14 levées) : (nb de levées réelles / nb de levées potentielles).

Cette statistique permet de mesurer les effets combinés de la collecte en C 0,5 et de l'extension des consignes de tri qui a permis de réduire la quantité d'omr dans la poubelle marron.

mois	2016	2017	2018	mois	2016	2017	2018	mois	2016	2017	2018
Janvier	31%	23%	24%	Mai	31%	24%	27%	Septembre	32%	25%	26%
Février	29%	24%	25%	Juin	29%	26%	29%	Octobre	29%	27%	24%
Mars	24%	24%	26%	Juillet	31%	33%	34%	Novembre	30%	25%	25%
Avril	31%	27%	28%	Aout	33%	29%	33%	Décembre	31%	28%	27%
Total									30%	26%	27%

Les présentations sont plus élevées en juillet et août.

➤ **Fréquence de collecte :**

Ordures ménagères = La fréquence habituelle est de 1 passage par quinzaine depuis le 1^{er} janvier 2017 pour les bacs marron et 1 passage par quinzaine (depuis le 1^{er} mai 2010) pour les bacs jaunes.

Jours de collecte

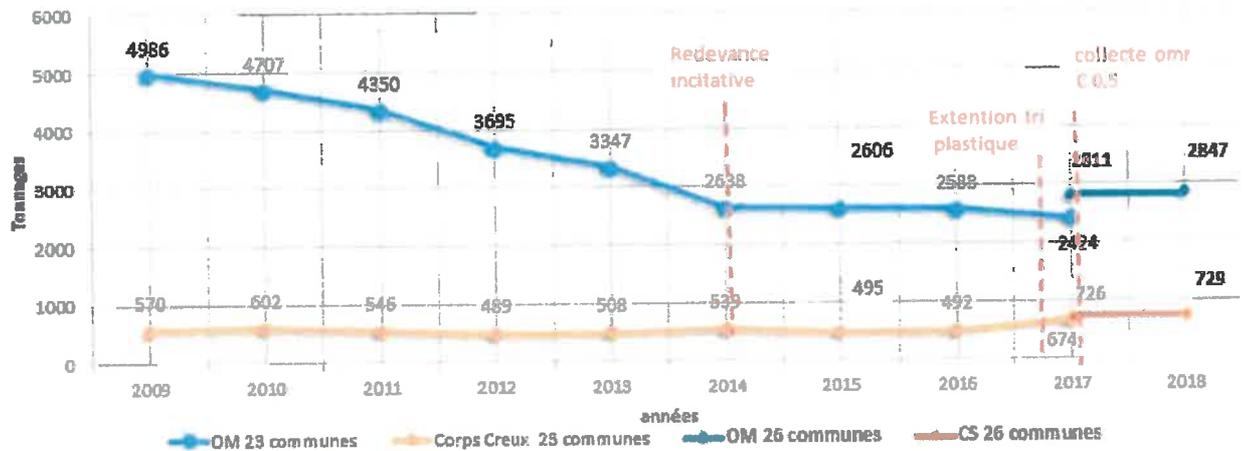
	Ordures ménagères Bacs marron	Emballages recyclables Bacs jaunes
Brannay	Lundi-matin	Lundi-après-midi
Cheroy	Lundi-matin	Lundi-après-midi
Cornant	Mardi-matin	Mardi-après-midi
Courtoin	Mercredi-matin	Mercredi-après-midi
Dollot	Jeudi-matin	Jeudi-après-midi
Domats	Vendredi-matin	Vendredi-après-midi
Egriselles-Le-Bocage	Mercredi-matin	Mercredi-après-midi
Fouchères	Mardi-matin	Mardi-après-midi
Jouy	Lundi-matin	Lundi-après-midi
La Belliole	Vendredi-matin	Vendredi-après-midi
Lixy	Lundi-matin	Lundi-après-midi
Montacher-Villegardin	Lundi-matin	Lundi-après-midi
Nailly	Lundi-matin	Lundi-après-midi
Saint-Agnan	Jeudi-matin	Jeudi-après-midi
Saint-Valérien	Mardi-matin	Mardi-après-midi
Savigny-Sur-Clairis	Vendredi-matin	Vendredi-après-midi
Subligny	Mercredi-matin	Mercredi-après-midi
Vallery	Jeudi-matin	Jeudi-après-midi
Vernoy	Vendredi-matin	Vendredi-après-midi
Villebougis	Lundi-matin	Lundi-après-midi
Villeneuve-La-Dondagre	Mardi-matin	Mardi-après-midi
Villeroy	Mercredi-matin	Mercredi-après-midi
Villethierry	Jeudi-matin	Jeudi-après-midi

La fréquence habituelle est de 1 passage par semaine

	Ordures ménagères	Emballages recyclables Bacs jaunes	Papier Bac bleu
Bussy-le-Repos	mercredi	vendredi-impair	vendredi-impair
Chaumot	mercredi	vendredi-pair	vendredi-pair
Piffonds	mercredi	vendredi-impair	vendredi-impair

Evolution des tonnages de collecte en porte à porte

Evolution des tonnages de déchets collectés



Collecte en porte à porte de 2009 à 2018

Depuis près de dix ans, la CCGB a vu une évolution importante des omr pris en charge. La baisse des tonnages d'Omr tend à se stabiliser depuis la mise en place de la redevance incitative en 2014.

En 2018, la production d'ordures ménagères résiduelles est de 2 847 tonnes, soit une augmentation de 1.3 % par rapport à 2017 (2 811 tonnes).

Dans le même temps, en 2018, la production d'emballages collectés en PAP est de 726 tonnes. Elle est stable par rapport à 2017.

Tonnage en 2018	OMR	Emballages	Papier	Verre	Total	Population référence
26 communes (tonnes)	2 847	729	345	616	4 532	
Kg/hab	163	42	20	35	260	17 453 hab.

La collecte en points d'apport volontaire

Evolution des tonnages en PAV

Tonnage	Verre	Papier
2016	578	323
2017	627	319
2018*	616	295*
Evolution 2017>2018	-1.7%	-8.1%

* 26 communes pour le verre/23 communes pour le papier

Le tonnage du verre a légèrement diminué. On note une baisse importante du papier dans les bornes d'apport volontaire avec, par contre, une quantité importante de papier qui se retrouve encore dans la poubelle jaune.

En 2018, la Communauté de Communes a livré 8 bornes pour, d'une part, remplacer les bornes usagées et, d'autre part, mettre en place la collecte en apport volontaire du papier sur les communes de Bussy-le-Repos, Chaumot et Piffonds.

Le coût est de 11 100 € TTC.

La livraison des bornes, le retrait des conteneurs endommagés et leur valorisation ont été effectués par notre prestataire SECAF Environnement.

Bornes d'apport volontaire verre et papiers-journaux-magazines :
 Adresses des Points d'Apport Volontaire en 2018

Commune	Nombre des points de collectes		Adresse
	Verre et papier	Textile	
Brannay	2		Les Hubarts
		1	Parking atelier communal (9 rue saint-blaise)
Bussy-le-Repos*	3	1	Place de l'Eglise
			La Herse enlevé le 13 septembre
			Les Philippaux Déplacé place de l'Eglise le 12 septembre
Chaumot*	2	1	Cimetière
			La Guetterie
Chéroy	4		Rue de la Grande Maison (face au foyer)
		1	Route des Bedets (École vers Intenmarché) □ 2 papiers / 2 verres
		1	Avenue du Pont Teuilly (avant transfo EDF)
			Déchèterie: 1 papier Gros Producteur
Cornant	1		Aire de jeux, vers école
Dollot	1		Rue de la Croix Saint-Vincent (route de Lixy)
Domats	4		Rue du Cote (salle des fêtes)
		1	Rue du stade (près vestiaire du stade)
			Etang de la Rôtie (près arrêt de bus)
			les grands Thénards: 1 papier Gros Producteur
Egriselles le bocage	2		Domaine du Grand Brouilleret
		1	Près du stade □ 2 papiers / 2 verres
Fouchères	2	1	Déchèterie : 1 papier Gros Producteur
			Monuments aux morts
Jouy	1		Route de la forêt
La Belliole	1		Voie communale n°9 de Séreville (route de Gravois, venant de St Va)
Lixy	1		Croisement rue haute et voie communal de Brannay (Fontenelle)
Montacher-Villegardin	2	1	Route de Ruzé (parking, salle des fêtes)
			Rue des fossés (vers le cimetière)
Nailly	1	1	Zone artisanale (stade) □ 2 papiers / 2 verres
Piffonds*	1		Services techniques
Saint-Agnan	1	1	Rue Ernest Beauvais
			Allée Champlaisant
			Rue des Cordeliers (HLM)
		1	Allée de Bourgogne (face à la Tour Valeriana)
			L'Oasis (vers les Matinières)
Savigny sur Clairis	5		Collège : 1 papier Gros Producteur
			Domaine de Clairis (Dir Golf)
			Domaine de Clairis (Club des jeunes)
			La Mortoiserie
			Parking salle des fêtes
Subligny	1		Les Dornets
			Mairie, école
Vallery	2	1	Rue de la République (Mairie - Ecole)
			Château (Rue du Château) 1 verre
Vernoy	1		A côté du cimetière
Villebougis	1	1	Rue de l'Eglise
Villeneuve-la-Dondagre	2		Salle des Fêtes 1 Verre
			La Buchotenerie (direction La Belliole)
Villeroy	1		Rue de la Bigasserie
Villethierry	1	1	Parking salle des fêtes □ 2 papiers / 2 verres

*Uniquement le verre

Soit :

- 56 Bornes à verre ;
- 48 Bornes à papier ;
- 18 Bornes Textile

Pour rappel, la CCGB a respecté la règle « d'un moins un point d'Apport pour 500 habitants ».



La collecte du textile :

Les bornes textiles sont un outil efficace de réduction des déchets destinés à la poubelle marron et à la benne de tout venant en déchèterie.

Les textiles sont collectés par LE RELAIS.

Le site est localisé dans l'Aube à La Chapelle Saint Luc.

Le Relais France est membre d'Emmaüs France et adhérent de FEDEREC textile au titre des Entreprises Solidaires et de la Confédération Générale des SCOP.



Les conteneurs mis en place ont pour objet de collecter uniquement les articles suivants :

- Tous les vêtements homme, femme, enfant, et les accessoires de mode ;
- Le linge de maison ou d'ameublement (draps, couvertures, nappes, rideaux, etc.) ;
- Les chaussures / maroquinerie / peluches.

Sont exclus de la collecte :

- Tous les articles non textiles ;
- Les matelas, sommiers, moquettes, toiles cirées ;
- Les chutes de textiles en provenance des ateliers de confection ;
- Les chiffons usagés en provenance des entreprises.

	2016	2017	2018
Nombre de bornes posées	15	18	18
Tonnage collecté	60,4	60,5	69,6
Estimation ratio collecté/an	5,29 kg/hab	4,79 kg/hab	5.52 kg/hab

Organisation de la collecte des déchets en déchèteries

La création et exploitation des déchèteries

Fin 2008, le Conseil Communautaire a donné son accord pour la construction de deux déchèteries à 6 quais dont une à Fouchères et une à Chéroy, pour les déchets qui ne sont pas pris en charge par le système traditionnel de collecte.

Les travaux ont débuté sur Chéroy en 2009 puis sur Fouchères en 2010.

La déchèterie de Chéroy est en service depuis le 1^{er} avril 2010. Celle de Fouchères est ouverte depuis le 29 octobre 2010. Les deux déchèteries accueillent les déchets des professionnels.

Le fonctionnement des déchèteries

Les horaires de déchèteries ont changé en 2017. Le nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire est maintenu mais réparti sur tous les jours de la semaine, soit une demi-journée le lundi pour permettre l'ouverture le mardi matin à Chéroy et le jeudi matin à Fouchères.

Déchèterie de CHEROY

	Été (01/04-30/09)	Hiver (01/10-31/03)	
Lundi	14h - 18h	14h - 17h	
Mardi	9h - 12h	9h - 12h	
Mercredi	14h - 18h	14h - 17h	
Vendredi	9h - 12h	9h - 12h	
Samedi	9h - 12h 14h - 18h	9h - 12h 14h - 17h	
Durée hebdomadaire	21 heures	18 heures	

Déchèterie de FOUCHERES

	Été (01/04-30/09)	Hiver (01/10-31/03)	
Lundi	9h - 12h	9h - 12h	
Mercredi	9h - 12h	9h - 12h	
Jeudi	14h - 18h	14h - 17h	
Vendredi	14h - 18h	14h - 17h	
Samedi	9h - 12h 14h - 18h	9h - 12h 14h - 17h	
Durée hebdomadaire	21 heures	18 heures	

- **Les déchets acceptés**

- **Bennes :**

- Objets encombrants et divers non recyclables (meubles, canapés, matelas, moquette, bois traité, menuiseries, laine de verre et de roche, vitres, miroirs, polystyrène, ...)
- Végétaux, tailles (branches d'une longueur maximum de 1,5 m et d'un diamètre maximum de 10cm)
- Gravats / inertes (pierres, briques, tuiles, carrelages, ...)
- Ferraille (objets et matériel majoritairement métalliques, sommiers, fontes, tôles, ...)
- Cartons (devront être pliés)
- Bois non traité

- **Conteneurs :**

- Pneumatiques exclusivement des voitures légères; sans jante
- Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (gazinière, lave-vaisselle, ordinateur, écran TV, réfrigérateur, lave-linge, rasoir, ...)
- Huiles issues de vidange des moteurs dans la limite de 20 litres par semaine
- Batteries
- Déchets Dangereux des Ménages (peintures, vernis, encres, colles, solvants chlorés et non chlorés, acides et bases, produits phytosanitaires, produits photographiques, liquides techniques automobiles (antigel, liquide de refroidissement, liquide de frein,...), produits de traitement du bois, produits dangereux d'entretien, bricolage et jardinage)
- Piles
- Ampoules basse consommation uniquement et néons

- **Bornes d'apport volontaire :**

- Le verre
- Les Journaux-Revues-Magazines
- Le textile

- **Les déchets interdits**

- Les ordures ménagères (sacs d'ordures ménagères, déchets de cuisine ...)
- Les déchets industriels et agricoles (de par leur nature ou leur volume)
- Les déchets présentant des risques pour la sécurité des personnes et pour l'environnement en raison de leur inflammabilité, de leur toxicité, de leur pouvoir corrosif ou de leur caractère explosif (extincteurs, bouteilles de gaz, ...)
- Les cendres chaudes
- Les déchets hospitaliers et de soins (pansements, déchets anatomiques, seringues, ...)
- Les cadavres d'animaux
- Les carcasses de voiture
- Les médicaments
- Matériaux et produits radioactifs
- Matériaux et produits souillés par des hydrocarbures
- Souches
- Les déchets et produits à base d'amiante friable et de plomb
- Les pneus autres que ceux des voitures légères
- Les déchets putrescibles à l'exception des déchets de jardin

Cette liste n'est pas exhaustive et la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne se réserve le droit de refuser tout déchet qui, par sa nature, sa dimension, son volume, son poids ou sa quantité, présenterait un risque pour les personnes et l'environnement.

- Les conditions d'accès,

Depuis février 2014, le système d'accès fonctionne grâce à une barrière filtrant l'accès des usagers. La possession d'un badge d'accès est obligatoire pour tous les usagers, différenciés selon leur type (particulier, collectivité et professionnel).

Les modalités de distribution des badges sont les suivantes :

- Les badges pour les particuliers :

Les dotations sont réalisées par les agents de la Communauté de Communes pour les nouveaux arrivants et en cas de perte. L'utilisateur peut retirer son badge à Chéroy (au 6 rue Danton) ou en Mairie.

- Les badges pour les professionnels :

Le retrait est classiquement opéré à la Communauté de Communes, mais l'utilisateur peut aussi choisir de retirer son badge en mairie.

Lors du passage en déchèterie, les usagers n'ont plus à présenter au gardien les justificatifs de domicile. Il est ainsi davantage disponible pour veiller au bon tri des déchets et faire respecter le règlement. Le gardien est muni d'une console portative permettant le contrôle des badges et l'enregistrement des apports (type de déchets, volume,...) qui sont transférés dans le logiciel « Proflux » de la Communauté de Communes. En outre, il dispose d'une imprimante portable pour éditer un justificatif de dépôt qui est délivré sur site aux professionnels.

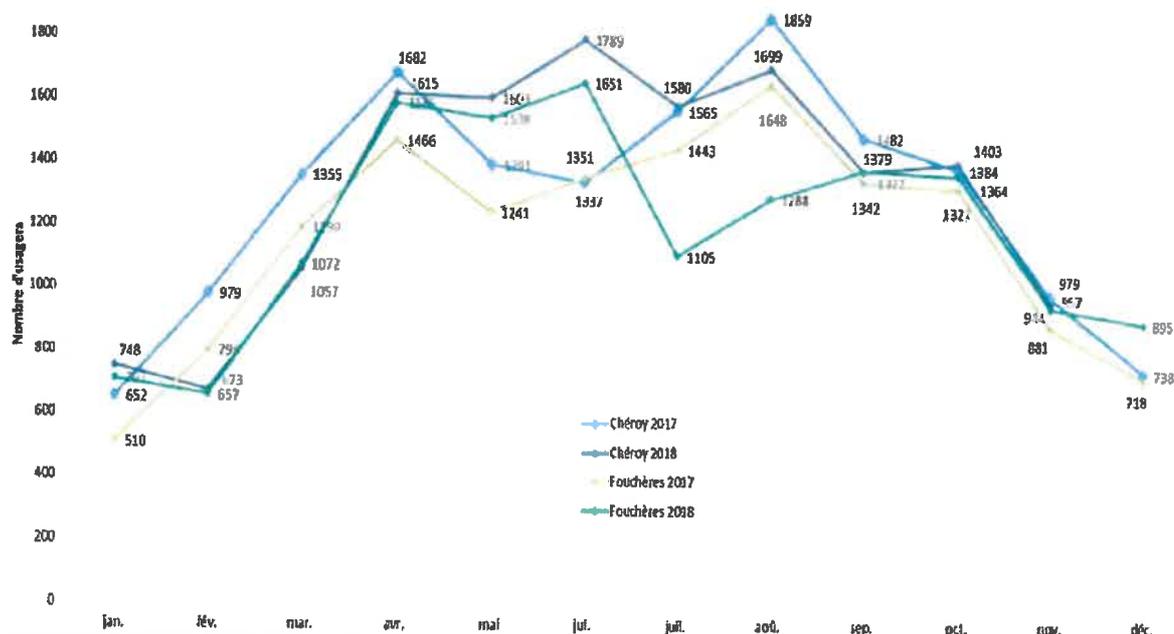
Par la suite, la Communauté de Communes émet une facture à l'utilisateur professionnel au regard de la grille tarifaire validée.

L'accès à la déchèterie est réservé aux usagers résidants sur le territoire de la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne. L'accès est limité aux véhicules de largeur carrossable de moins de 2,25 mètres et de poids total inférieur à 3,5 tonnes.

- fréquentation des déchèteries et informations complémentaires

Bilan de fréquentation des déchèteries

Fréquentation des déchèteries, évolution 2017-2018



La fréquentation sur les deux sites **augmente** dès les mois d'avril-mai et son pic a lieu en juillet-août :

Fréquentation	2016	2017	2018	Evolution 2017/2018
Fouchères	14 119	13 909	14 185	+2.0%
Chéroy	17 238	15 403	14 724	-4.4%
Total	31 357	29 312	28 909	-1.4%

En 2018, la fréquentation des déchèteries s'est élevée à 28 909 visites, soit une diminution de 1,4 %. La fréquentation sur la déchèterie de Chéroy, a diminué avec une baisse de 4.4%, alors que, dans le même temps, la déchèterie de Fouchères a vu sa fréquentation augmenter de 2%. Cette diminution sur Chéroy peut s'expliquer par les travaux qui ont entraîné la fermeture de la déchèterie en fin d'année 2018.

Pour rappel, les dépôts sont gratuits pour tous les usagers (particuliers, professionnels et collectivités) résidant sur le territoire qui utilisent le service de la Communauté de Communes dans la limite annuelle :

- de 10 m³ pour les déchets verts ;
- de 5 m³ pour le tout-venant ;
- de 10 m³ pour les autres déchets : bois non traité, gravats, ... (exceptés : le verre, papier, textile, DDM, huiles) ;
- 20 litres/semaine pour les huiles ;
- Les déchets dangereux sont limités à 20 kg /semaine.

Pour éviter les litiges avec les usagers, il a été rappelé à l'entreprise prestataire que les gardiens doivent proposer aux usagers un justificatif de dépôts. Ce ticket récapitule les dépôts effectués et éventuellement le montant facturé.

Bilan facturation en déchèteries :

Depuis 2018, la facturation des dépôts apparait sur la facture de la RI en année n+1.

Apports 2017 facturés en 2018	7 696.77 € pour 116 factures (89 particuliers/ 3 associations/10 collectivités et 14 professionnels)
Apports 2016 facturés en 2017	17 031.78 € pour 212 factures (179 particuliers/ 3 associations/7 collectivités et 23 professionnels)

On observe une baisse des apports payants, au-delà des seuils de gratuité ci-dessus.

- Collecte en déchèteries

Tonnages et répartition des déchets collectés en déchèteries :

L'évolution des tonnages collectés depuis 2014 est la suivante :

Les déchets collectés en déchèteries

CHEROY	Déchets verts	Tout venant	Carton	Ferraille	Gravats	DDM *	Bois non traité	DEEE	TOTAL
2014	656.65	780.34	21.84	61.12	271.26	19.72	18	73.51	1 902.44
2015	640.9	724.23	29.2	52.12	324.04	20.03	28.34	82.78	1 901.64
2016	475.66	717.14	30.86	77.14	283.88	18.86	24.38	82.49	1 710.41
2017	441.8	689.32	16	69.54	223.02	14.49	12.38	71.13	1 537.68
2018	443.64	696.06	13.26	64.67	219.3	13.41	21.04	67.5	1 538.88
<i>Evolution 2017->2018</i>	0.42%	0.98%	-17.13%	-7.00%	-1.67%	-7.45%	69.95%	-5.10%	0.08%

FOUCHERES	Déchets verts	Tout venant	Carton	Ferraille	Gravats	DDM *	Bois non traité	DEEE	TOTAL
2014	452.22	523.84	18.52	65	266.62	16.16	26.86	58.83	1 428.05
2015	442.19	538.74	23.34	52.4	367.86	18.06	20.94	66.02	1 529.55
2016	370.16	563.86	25.96	73.84	291.88	17.71	18.82	82.75	1 444.98
2017	391	596.5	24.8	74.54	249.56	15.56	27.38	72.18	1 451.52
2018	417.54	700.63	23.94	82.64	286.86	19.87	29.28	72.4	1 633.16
<i>Evolution 2017->2018</i>	6.79%	17.46%	-3.47%	10.87%	14.95%	27.70%	6.94%	0.30%	12.51%

2 déchèteries	Déchets verts	Tout venant	Carton	Ferraille	Gravats	DDM *	Bois non traité	DEEE	TOTAL
2014	1108.87	1304.18	40.36	126.12	537.88	35.88	44.86	132.33	3 330.48
2015	1083.09	1262.97	52.54	104.52	691.9	38.09	49.28	148.8	3 431.19
2016	845.82	1281	56.82	150.98	575.76	36.57	43.2	165.24	3 155.39
2017	832.8	1 285.82	40.8	144.08	472.58	30.05	39.76	143.31	2 989.20
2018	861.2	1397	37.2	147.3	506.2	33.3	50.3	140	3172
<i>Evolution 2017->2018</i>	3.41%	8.62%	-8.82%	2.24%	7.11%	10.75%	26.56%	-2.38%	6.10%

- DDM : Déchets dangereux des ménages

Après 3 années successives de baisse sur l'ensemble des déchets, (8% en 2016 et 5 % en 2017), 2018 voit une augmentation des tonnages en déchèterie de 6% avec notamment des hausses sur le tout-venant, gravats, DDM et le bois non traité.

Les tonnages sur Fouchères ont dépassé ceux de Chéroy, car en décembre, le site de Chéroy a été fermé pour les travaux d'agrandissement.

Tonnage mobilier

	2 ^{ème} Semestre 2017	1 ^{er} Semestre 2018	2 ^{ème} Semestre 2018	Total
Fouchères	35,55	33,74	35,95	105,24
Chéroy	17,43	12,99	8,03	38,45
Total	52,98	46,73	43,98	143,69

La collecte du mobilier est gratuite et a été mise en place en juillet 2017.

On observe une diminution des tonnages sur l'ensemble des déchèteries avec une baisse importante sur Chéroy (47% entre le 2^{ème} semestre 2018 et 2017).

Pour endiguer cette baisse, la CCGB et le gestionnaire SUEZ développeront des actions sur la signalétique, la formation continue des agents (notamment les règles de commande d'enlèvement de la benne DEA), la sensibilisation des usagers à l'apport de meubles démontés en déchèterie.

Bien que la Communauté de Communes soit en deçà du gisement de collecte (56 tonnes sur Chéroy et 46 tonnes sur Fouchères), elle a économisé près de 15 000 € TTC sur le coût de collecte et traitement du tout-venant.

- **La collecte des DEEE, Déchet d'Équipement Électrique et Électronique**

Evolution de la collecte :

	2016 (tonnes)	2017 (tonnes)	2017 (tonnes)	2018 (tonnes)	Nombre d'appareils 2018	Progression par rapport à 2017/2016
 GEM HF	35,1	43,0	37,3	46,4	916	+24,2%
 GEM F	22,5	26,4	22,6	22,0	443	-2,7%
 ECRANS	28,4	29,9	22,2	15,6	917	-29,8%
 PAM	62,8	65,9	61,2	56,0	23 679	-8,5%
Total	148,8	165,2	143,3	139,9	25 955	-2,3%



Vous avez collecté en 2018

25 955
appareils

	4 catégories de flux constituant les DEEE ménagers	Les DEEE que la CCGB collecte ont été traités chez
	GEM HF_: gros électroménager hors secteur Froid (lave-vaisselle, lave-linge, cuisinière...)	REVIVAL- GENNEVILLIERS (92))
	GEM F_: gros électroménager du secteur Froid (réfrigérateur, congélateur, climatiseur...)	REMONDIS - SAINT THIBAULT (10)
	Ecrans_: téléviseurs ou moniteurs	REGAIN ECO-PLAST FOURCHAMBAULT (58)
	Ecrans plats	VEOLIA - TRIADE SAINT SYLVAIN D'ANJOU (49)
	PAM_: petits appareils en mélange tout autre article que les 4 précédents).	REMONDIS - SAINT THIBAULT (10)

La CCGB a collecté 25 955 appareils soit 139,9 tonnes de DEEE collectées en 2018, soit une baisse de 2,3 % par rapport à 2017.

La performance de la CCGB est de 9,2 kg/hab/an ;

En Milieu Rural (< 70 hab/km²) : 9,9 kg/hab/an en France

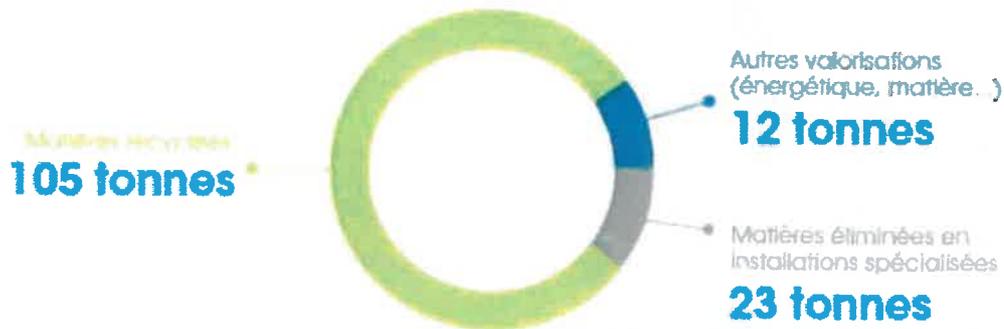


Depuis 2017, la collecte des écrans (cathodiques et plats) baisse de manière significative par rapport à l'an passé :-30%. Globalement stable depuis plusieurs années, la collecte de ce flux a connu un pic de déstockage massif et exceptionnel des écrans cathodiques au passage à la TNT HD en 2016.

Le gisement résiduel d'écrans cathodiques continuera de disparaître progressivement des foyers. D'autre part, ce basculement technologique entraîne une augmentation de la proportion d'écrans plats collectés, qui atteint aujourd'hui 16% de la collecte du flux écrans.

La baisse des PAM – 8,5 % - peut se traduire par le vol dans nos déchèteries.

⊕ Le bilan matières des DEEE collectés



vous permettez ainsi l'économie de :



La mise aux normes des déchèteries et l'extension des déchèteries

Il s'agit de mises à niveau réglementaires, pour l'essentiel :

- Réparations diverses : clôture, bordures de trottoir, murs de quai
- Rehausse dallage pour benne gravats
- Remplacement local des déchets dangereux
- Abri des huiles minérales
- Signalisations : générale, risque de chute, identification des flux, circulation
- Réseaux AEP et eaux pluviales
- Modernisation de la signalétique : l'objectif est de clarifier les messages pour réduire les erreurs de tri.

Chacun des quais sera équipé d'un panneau type ADEME et d'une signalétique « attention risque de chute ».



La signalisation comprendra également des panneaux liés à la circulation et sécurité routière :

- ▷ Panneau de limitation de vitesse,
- ▷ Panneau STOP
- ▷ Panneau SENS INTERDIT

Pour assurer une meilleure condition de tri des quais supplémentaires sont créés :

- 1 quai supplémentaire pour l'actuelle benne bois stockée en bout de quai
- 1 quai supplémentaire pour la 3ème benne DNR (déchet non recyclables) stockée en bout de quai (benne qui sera utilement remplacée par la benne Ameublement)
- 2 quais supplémentaires pour d'autres filières (plâtre et plastiques par exemple)



Local déchets dangereux Fouchères



Quais Fouchères

montant travaux	HT	TTC
Chéroy	258 199 €	309 839 €
Fouchères	267 563 €	321 075 €
	525 762 €	630 914 €

montant aidé 461 240 €	
207 558 €	45% DETR
92 248 €	20% ADEME
299 806 €	

La fin des travaux est prévue pour le 3^{ème} trimestre 2019. Ils ont débuté en décembre 2018

Conventions pour l'accès aux déchèteries environnantes²

Convention avec la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais

Elle concerne uniquement les habitants de Nailly, grâce à sa proximité géographique avec la déchèterie des Sablons. (Nailly étant située, à plus de 10 km des déchèteries de Chéroy ou Fouchères).

Les nouvelles conditions financières proposées par la collectivité voisine est une participation de 7,50 €/habitant soit 9 750 € par an.

Depuis janvier 2018, les habitants de Bussy-le-Repos, Chaumot, et Piffonds utilisent la déchèterie de Rousson située sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais.

Fréquentation 2018 sur les déchèteries de la CAGS :

Nb foyers	BUSSY LE REPOS		CHAUMOT		NAILLY		PIFFONDS	
	Nb usagers	Nb passages	Nb usagers	Nb passages	Nb usagers	Nb passages	Nb usagers	Nb passages
	186		403		650		370	
	105	733	225	1749	511	4926	113	515

Les cotisations 2018 pour l'utilisation des déchèteries de l'Agglomération de Sens :

	Population	Nombre foyers	Prix à 7,5 € /hab
CHAUMOT	773	403	5 797,50 €
BUSSY LE REPOS	437	186	3 277,50 €
PIFFONDS	637	370	4 777,50 €
NAILLY	1 259	650	9 442,50 €
			23 95 €

Bilan chiffré de l'enlèvement des déchets issus des ménages

➤ Les dépôts sauvages :

Afin de limiter les dépôts sauvages, la CCGB met à disposition des communes des affiches qui rappellent les sanctions pénales encourues en cas de dépôts non autorisés aux abords des PAV. En déchèterie, les agents de la CCGB ont remarqué une hausse des usagers qui tentent de jeter des sacs Omr en déchèteries. Cela est formellement interdit.

➤ Les échanges de bacs pucés (OM, CS).

Interventions sur les bacs 2016 (om, Cs)	2016	2017	2018
Dotations	648	751	1755
Échanges	1284	1115	906
Retraits	33	29	27
Réparations	73	88	96
	2038	1983	2784

En 2018 la CCGB a réalisé près de 28 000 interventions sur les bacs (dotations, échanges, réparations). Cette augmentation est due à l'enquête de dotation pour les nouvelles communes, avec notamment près de 1 800 bacs distribués.

➤ Le compostage

La Communauté de Communes participe à l'acquisition de composteurs individuels afin de les proposer au prix de 20 € aux habitants.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	total
Composteurs commandés	816	214	189	134	63	104	1520

Les livraisons s'effectuent dans les mairies concernées.

En matière de prévention des déchets, le compostage est un outil important qui permet de détourner environ 20 % des fermentescibles (restes de repas, rebus du potager) présents dans la poubelle marron.

B. Synthèse globale de l'enlèvement des déchets des ménages

L'évolution des tonnages :

Le bilan de la RI

Tonnage déchets ménagers	23 Communes							26 Communes					
	Passage en RI												
	1ère année			2ème année		3ème année		4ème année		5ème année			
2013	2014	Evolution 2013/2014	2015	Evolution 2014/2015	2016	Evolution 2015/2016	2017	Evolution 2016/2017	2018	Evolution 2017/2018	Evolution kg/hab		
Orme	3 347	2 638	-21%	2 606	-1%	2 588	-1%	2808	9%	2847	1,40%	2,2	
Emballages	508	539	6%	495	-8%	492,15	-1%	726	48%	729	0,40%	0,2	
Verre	528	556	5%	577	4%	578	0%	618	7%	616	-0,30%	-0,1	
Papier	305	315	3%	307	-2%	323	5%	319	-1%	295	-7,50%	-1,4	
Déchèteries	3 055	3 330	9%	3 432	3%	3 156	-8%	2 990	-5%	3 172	6,60%	11,4	
Tout venant	1 215	1 304	7%	1 263	-3%	1 281	1%	1 286	0%	1 397	8,60%	6,4	
Gratuits	545	538	-1%	692	30%	575,76	-17%	473	-18%	506	7,00%	1,9	
Déchets Vert	932	1 109	19%	1 083	-2%	846	-22%	833	-2%	861	3,40%	1,6	
Déchets dangereux	42	36	-14%	38	6%	36,57	-4%	30	-18%	33	10,00%	0,2	
Ferrailles	121	126	4%	105	-17%	150,98	44%	144	-5%	147	2,10%	0,2	
Cartons	32	40	25%	53	30%	56,82	7%	41	-28%	37	-9,70%	-1,1	
Bois	41	45	10%	49	9%	43,2	-12%	40	-7%	50	25,00%	0,6	
DDEE	127	132	4%	149	13%	165,24	11%	143	-13%	140	-2,10%	-0,2	
O.M. DMA	7 741	7 376	-5%	7 417	1%	7 137	-4%	7 461	4%	7 675	3%	12,3	

Le passage en redevance incitative, en extension des consignes de tri et le passage en Co,5 impactent les transferts de flux.

Depuis 2017 notre territoire compte 3 nouvelles Communes qui sont en Redevance Ordures Ménagères, en C1 et en apport volontaire pour le verre.

Entre 2017 et 2018, les modifications des comportements des usagers se traduisent par :

- Une augmentation de 1,4 % des Ordures Ménagères résiduelles, 214 tonnes soit 10 kg/hab.;
- Une augmentation de 0,4 % pour la collecte des emballages,
- Une diminution de 7.5 % du tonnage du verre et de 0.3 du tonnage du papier.
Les performances concernant le verre indique un relâchement dans le geste de tri avec souvent ce dernier qui est déposé dans les ordures ménagères
- Le tonnage global des déchèteries a augmenté de 6,6 % et ce malgré une légère diminution de la fréquentation globale.

II. TRAITEMENT DES DÉCHETS COLLECTÉS EN PORTE À PORTE OU EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE

Les missions de tri et de traitement de déchets de la Communauté de Communes font l'objet de contrats de prestation de service avec des sociétés privées. Les marchés ont débuté le 1er janvier 2017 jusqu'au 31/12/2021.

A. Organisation du tri des emballages

Localisation des unités de traitement

Le centre de tri exploité par PAPREC se situe sur la commune du Blanc Mesnil, (93). Ce centre reçoit et trie les corps creux (emballages légers), les journaux-magazines produits par les foyers de la Communauté de Communes.



Le site Trivalorisation est localisé sur la commune du Blanc Mesnil (93) pour une surface de plus de 8 000 m², et une capacité de tri de 40 800 Tonnes/an.



B. L'extension des consignes de tri

L'extension des consignes de tri :

Les effets de l'extension des consignes de tri sur le plastique sont visibles.

Grâce à cette mesure mise en place en octobre 2016, les habitants de la Communauté de Communes peuvent mettre encore plus d'emballages plastiques dans la poubelle jaune. Aux traditionnelles bouteilles et flacons plastiques, se sont ajoutés les films, les pots, les sacs et les barquettes plastiques.

Composition des poubelles jaunes

	2017	Tonnage annuel	2018*	Tonnage annuel
Acier	8,92%	60,11	6,69%	48,32
Aluminium	0,93%	6,27	1,21%	8,74
Briques alimentaires	3,88%	26,15	2,45%	17,70
Carionnette	37,10%	250,02	34,26%	247,47
PEHD (ex. bouteilles opaques)	6,10%	41,11	4,05%	29,25
PET Claire Q4 (ex. Bouteilles transparentes)	13,56%	91,38	9,28%	67,03
PET Foncé Q5 (ex. Bouteilles colorées)	2,75%	18,53	2,57%	18,56
Film et barquettes plats	2,11%	14,2	4,59%	33,2
Film PE	1,17%	7,88	2,05%	14,81
refus tri	23,49%	158,30	32,84%	237,22
dont fraction JRM/GM	8,46%	57,01	9,04%	65,30
TOTAL	8,92%	674	100%	722

A partir de 2018, les déchets des 26 communes sont évacués chez PAPREC suite à la fermeture de TRIVALNY.

Par exemple : une famille du Gâtinais de 4 personnes trie dans sa poubelle jaune les quantités suivantes :

	Verre : cartonnette	Verre de Tri	Pet Foncé	Acier	Plast clair	Pla brunes	Pet Clair	Pap et Boissons c	Boisson No	Alum inum	 total
2018	57 kg	55 kg	15 kg	11 kg	7 kg	4 kg	4kg	8 kg	3 kg	2 kg	166 kg

Avec ces nouvelles résines qui peuvent être recyclées, une augmentation importante des tonnages collectés a été constatée. En 2016, 538 tonnes d'emballages avaient été collectées.

En 2017, 678 tonnes ont été collectées ce qui représente une augmentation de 27% sur l'année soit 10 kg/an/hab. (492 tonnes en 2016).

En 2018, nous avons une augmentation de 7 % des tonnages avec le traitement de 3 communes supplémentaires.

Dans le même temps, le taux des refus de tri a augmenté ; il est d'environ 33%, avec notamment encore beaucoup de papier qui est retrouvé dans la poubelle jaune.

Evolution des refus de tri

	2016	2017	2018
Refus tri	28%	23%	33%
dont erreur de tri papier	6%	8%	9%

Les refus de tri demeurent élevés*, avec une augmentation des erreurs de tri concernant le papier.

*La moyenne nationale est de 16% (Ademe 2014).

Les quantités triées augmentent, mais on observe une légère dégradation de la qualité du tri, notamment des contenants non vidés, du verre et des emballages qui sont imbriqués.



Emballages imbriqués

Pour l'année 2018, la quantité de refus de tri est de 239 tonnes ce qui représente un coût de 57 827 € TTC.

III. LE TRAITEMENT ET L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

A. Traitement des déchets collectés en porte à porte ou en point d'apport volontaire

Localisation de l'unité de traitement

Les déchets ménagers issus de la Communauté de Communes du Gâtinais sont traités au centre de stockage des déchets ménagers non dangereux et assimilés, ISDND (Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux), situé à Champigny-sur-Yonne, dont l'autorisation d'exploitation fut réglementée et accordée par arrêté préfectoral du 2 décembre 1981. L'arrêté préfectoral du 14 août 1998 désigna STS (COVED) comme exploitant de cette installation. L'ISDND de Champigny-sur-Yonne est autorisé pour le traitement de 50 000 tonnes par an pour une capacité maximale de 1 100 000 m³ jusqu'au 31/12/2029.

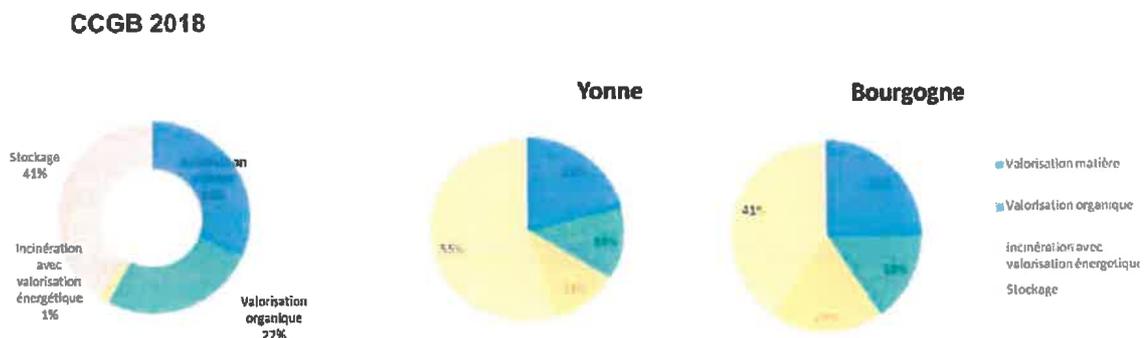
Le site de Champigny valorise plus de 75% de son biogaz issu de la fermentation des déchets.

B. Destination des déchets collectés en porte à porte ou en point d'apport volontaire

En 2018, le site de Champigny sur l'Yonne a stocké près de 2850 tonnes de déchets provenant de la CCGB (collecte OMr.).

C. Elimination des déchets collectés en déchèteries

Destination des déchets collectés en déchèteries



Bilan des exutoires des déchets issues des déchèteries

Type de déchets	Exutoire	Type de déchets	Exutoire
<p>Gravats</p> 	<p>Plateforme de tri/recyclage et stockage SOTRAIMA de Etigny</p>	<p>Ferrailles</p> 	<p>Centre de tri-transit de SUEZ RV Centre Est de Gron</p>
<p>Déchets verts</p> 	<p>Plateforme de compostage et broyage BIDV de Vaulx-sur-Lunain</p>	<p>Encombrants</p> 	<p>Centre de tri-transit SUEZ RV Centre Est de Gron</p>
<p>Bois non traité (A)</p> 	<p>Plateforme de compostage et broyage BIDV de Joigny</p>	<p>Batteries, DDM</p> 	<p>Plate-forme de regroupement SUEZ RV Centre Est de Joigny</p>
<p>Cartons</p> 	<p>Centre de tri-transit de SUEZ RV Centre Est de Gron</p>		

CHAPITRE II : INDICATEURS FINANCIERS

Présentation du mode de financement

Le mode de financement de la collecte, du tri et du traitement des Ordures Ménagères est identique depuis l'exercice 2002.

Par application de la loi du 12 juillet 1999, c'est la Communauté de Communes qui perçoit directement les recettes auprès des usagers. Ce financement est assuré sur tout le périmètre communautaire par une redevance sur les ordures ménagères.

Le service public d'élimination des déchets est financé également par des recettes de valorisation et des subventions.

I. COUT DU SERVICE

A. Modalités d'exploitation du service de collecte, d'élimination et de traitement

La Communauté de Communes du Gâtinais est compétente pour assurer la collecte, le tri et le traitement des déchets ménagers, ainsi que l'exploitation des deux déchèteries situées sur son territoire. Elle en confie l'exécution par marchés publics à des entreprises privées.

B. Montant global de la collecte, du tri et du traitement

Les coûts de Collecte en Porte-à-porte et Point d'apport volontaire

Evolution des coûts des déchets collectés et traités

Comparaison des coûts de collecte et traitement des Omr et emballages

		Collecte HT (Omr, emballages, papier, verre)	Traitement Omr HT avec TGAP*	Tri des emballage s HT*	TVA	TTC
2015	coût	665 830 €	203 962 €	98 394 €	96 819 €	1 065 005 €
	tonnage	3 985 Om (2606)	2 606	495		
2016	coût	646 079 €	196 840 €	107 818 €	95 073 €	1 045 810 €
	tonnage	4 380 Om (2588)	2 588	492		
2017	coût	599 010 €	194 101 €	159 340 €	92 245 €	1 047 694 €
	tonnage	4 496 Om (2808)	2808	724		
2018	coût	602 080 €	197 985 €	160 274 €	96 034 €	1 056 373 €
	tonnage	4 501 Om (2847)	2772	729		
Evolution 2017>2018	coût	+0.5%	+1.9%	+0.6%		+0.8%
	tonnage	+ 0.1 % Om (+1.4%)	-1.3%	+0.7%		

26 Communes à partir de 2017

* Sans la mise en balle du papier

Depuis septembre 2016, la CCGB bénéficie d'une TGAP à taux réduit.

Elle est de 17 €/T en 2019 au lieu 24 €/T car le centre d'enfouissement de Champigny a obtenu la validation du passage du site en mode bioréacteur et réalise une valorisation énergétique du biogaz capté.

La TGAP était de 16 €/T en 2018 ; en 2021, son taux atteindra 30€/T.

Pour l'année 2018, le coût de la collecte, du traitement et du tri des déchets est de 1 056 373 € TTC.

Il était en 2017 de 1 047 694 € TTC.

Gardiennage, enlèvement, transport et traitement des déchets collectés en déchèteries

Coûts d'exploitation des déchèteries :

Gestion des déchèteries			
	HT TGAP* incluse	TTC	Evolution
2015	320 169 €	351 859 €	
	3431		
2016	305 354 €	339 282 €	-5%
	3155		-8%
2017	299 467 €	329 414 €	-2%
	2989		-5%
2018	333 794€	353 681€	+7%
	3172		+1,4%

Tonnages sans les DEEE

Les dépenses d'exploitation des deux déchèteries, pour 2018, s'élèvent à 353 681 € TTC. On observe une augmentation d'environ 1.4 % en un an alors que, l'année dernière, nous avions une baisse de 5%.

II. MODALITES DE FINANCEMENT

A. La redevance incitative

Les montants des redevances

Evolution des redevances perçues sans les régularisations= redevance émise

RI 2015	1 500 724 €		
RI 2016	1 524 790 €	2%	
RI 2017	1 421 777 €	-7%	décision CCGB passage en C 0,5
RI 2018+Solde 2017	1 397 665 €	-5%	

La grille tarifaire 2018

GRILLE TARIFAIRE : AVEC LA COLLECTE DES OM HEBDOMADAIRE (C 1)

nb de personnes /Contenance	montant redevance 18 levées	montant redevance 18 levées pour point regroupement*	montant levée supplémentaire
1 pers. : 80 litres	131,60 €	116,60 €	1,20 €
2 pers. : 120 litres	162,40 €	137,40 €	1,80 €
3 pers. : 180 litres	204,60 €	166,60 €	2,70 €
4 pers.et + : 240 litres	249,60 €	197,30 €	3,60 €
4 pers.et + : 360 litres	324,80 €	248,30 €	5,10 €
660 litres	564,20 €	411,20 €	9,90 €

*les points de regroupement sont validés par la CCGB

Lorsque les bacs sont disposés en point de regroupement, la redevance est minorée.

GRILLE TARIFAIRE : AVEC LA COLLECTE DES OM TOUS LES 15 JOURS (C 0,5)

nb de personnes /Contenance	montant redevance 18 levées	montant redevance 18 levées pour point regroupement*	montant levée supplémentaire
1 pers. : 80 litres	121,10 €	106,10 €	1,20 €
2 pers. : 120 litres	149,40 €	124,40 €	1,80 €
3 pers. : 180 litres	188,20 €	150,20 €	2,70 €
4 pers. et + : 240 litres	229,60 €	177,30 €	3,60 €
4 pers. et + : 360 litres	298,80 €	222,30 €	5,10 €
660 litres	519,10 €	366,10 €	9,90 €

*les points de regroupement sont validés par la CCGB

La grille tarifaire de la redevance incitative se décompose de la manière suivante :

La redevance est établie sur la base d'un abonnement, d'une part foyer et d'un forfait minimum de 18 levées annuelles (les levées planchers).

CONTENANCE des Bacs	Forfait redevance jusqu'à 18 levées	Montant de la levée au-delà de 18
Particuliers, collectifs, professionnels, domaines,		
1 personne au foyer		
80 litres	131,60 €	1,20 €
2 personnes au foyer		
120 litres	162,40 €	1,80 €
3 personnes au foyer		
180 litres	204,60 €	2,70 €
4 personnes et plus au foyer		
240 litres	249,60 €	3,60 €
360 litres	324,80 €	5,10 €
660 litres	564,20 €	9,90 €

Le dernier règlement « d'utilisation du service déchets et de facturation de la redevance incitative » a été validé le 16 décembre 2016. Ce document régit les règles d'utilisation du service et de facturation, et clarifie les relations entre le service et ses usagers. Il précise les droits et obligations respectifs de chacun.

L'usager particulier

Rappel de la règle de dotation pour la poubelle marron pour les particuliers :

- 80L = foyer 1 personne
- 120L = foyer 2 personnes
- 180L = foyer 3 personnes
- 240L = Foyer 4 personnes et +

Concernant la poubelle jaune, son volume peut être identique ou supérieur à celui de la poubelle marron selon le souhait de l'utilisateur et sans surcoût.

Concernant la grille des tarifs applicables aux usagers professionnels:

Modalité de Dotation	Professionnel non doté d'un bac	Professionnel doté d'un bac	Professionnel doté de plusieurs bacs	Professionnel ayant son local et l'habitation à la même adresse	
				Choix d'un même bac	Choix de bac distincts
Type de redevance	abonnement 80€	Redevance	Pour chaque bacs Redevance	2 abonnements +part foyer+nb levées	Pour chaque bacs : Redevance
Accès autorisés	accès déchèterie + utilisation PAV	Collecte + accès déchèterie + utilisation PAV	Collecte + accès déchèterie + utilisation PAV	Collecte + accès déchèterie + utilisation PAV	Collecte + accès déchèterie + utilisation PAV
Remarque			Bacs disposés en point de regroupement : minoration 50% part foyer	Bac doit être au minimum supérieur à celui correspondant pour la taille du foyer	Bacs disposés en point de regroupement : minoration 50% part foyer

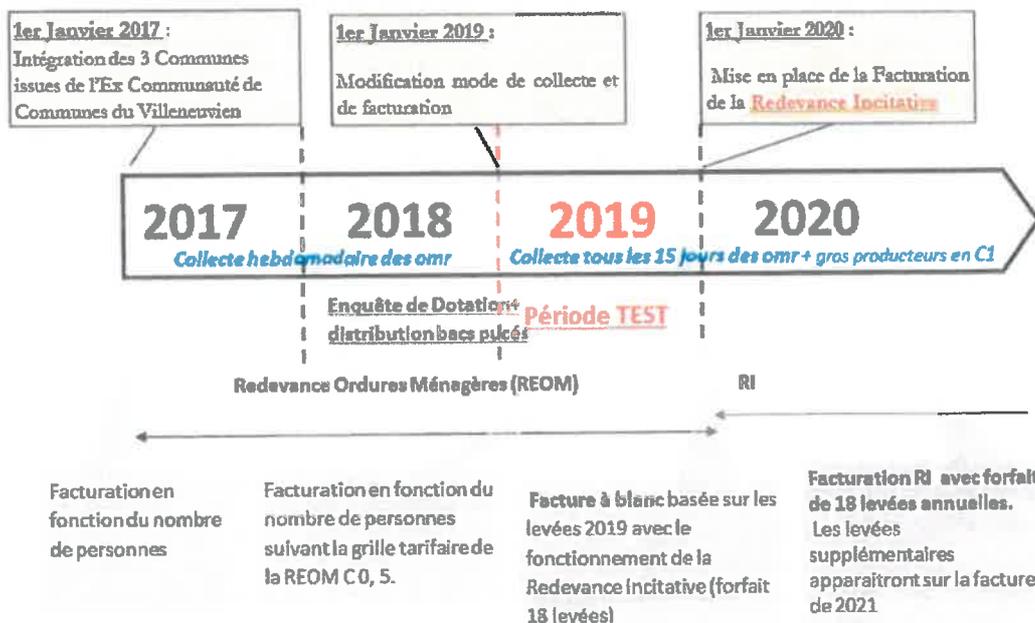
Composition foyer	Dotation de sacs OM
1 personne	28
2 personnes	44
3 personnes	65
4 personnes et +	87

Règle de dotation

En complément des sacs marron « ordures ménagères », la distribution de sacs jaunes est également réalisée. Le nombre de sacs jaunes est identique à celui des sacs marron.

L'intégration des communes de Bussy-le-Repos, Chaumot et Piffonds

Calendrier de la mise en place de la RI



Au 1^{er} janvier 2019, les communes de Bussy-le-Repos, Chaumot, et Piffonds bénéficieront du même service que les 23 autres communes en redevance incitative.

- Une collecte en C 0,5 pour les omr, en laissant la possibilité d'une collecte hebdomadaire pour les gros producteurs.
- Une collecte en apport volontaire pour les journaux magazines et papiers et le verre.

Les modalités de ramassage des déchets ménagers et les marchés de collecte avec la COVED permettront d'appliquer la redevance incitative.

Ainsi, pour les communes de Bussy-le-Repos, Chaumot et Piffonds, une REOM reprendra les montants de la grille RI appliqués aux 23 autres communes.

La redevance étant calculée en fonction de l'importance du service rendu, pour les usagers « particuliers » le montant de la tarification dépend du nombre de personnes qui composent le foyer.

Au préalable une enquête de dotation a été réalisée

L'enquête de dotation pour la mise en place de la RI sur les communes de Bussy-le-Repos, Chaumot et Piffonds.

- Organisation

La CCGB a recruté un agent pour réaliser l'enquête et la dotation en même temps. Il a réalisé son enquête de juin à décembre 2018.

Les habitants ont été avertis de son passage par des affiches indiquant le début de l'enquête de dotation sur la commune. En cas d'absence des administrés, un avis de passage a été laissé dans la boîte aux lettres afin de programmer un autre passage.

L'enquêteur a été muni d'un questionnaire indiquant notamment les coordonnées complètes, le volume du bac om à doter, le changement ou non du bac jaune ainsi que la reprise ou non du bac bleu. Il a ensuite donné le bac OM correspondant à l'enquête ainsi que procédé aux changements et/ou récupérations de bacs demandés.

Il a utilisé un véhicule de la collectivité, avec une remorque.

- Communication :

Un guide de la redevance spécifique à Bussy-le-Repos, Chaumot et Piffonds a été réalisé et distribué au moment de l'enquête. Une grande partie est destinée à expliquer le fonctionnement de la redevance ; le reste du guide concerne les différentes consignes de tri.

GRILLE TARIFAIRE 2018 : AVEC LA COLLECTE DES OM HEBDOMADAIRE (C 1)

nb de personnes /contenance	montant redevance 18 levées
1 pers. : 80 litres	131,60 €
2 pers. : 120 litres	162,40 €
3 pers. : 180 litres	204,60 €
4 pers.et + : 240 litres	249,60 €
4 pers.et + : 360 litres	324,80 €
660 litres	564,20 €

Pour les 866 foyers recensés le montant de REOM en 2018 est de 151 523 €.

Composteurs

La Communauté de Communes participe à l'acquisition de composteurs individuels afin de les proposer au prix de 20 € aux habitants.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	total
Composteurs commandés	816	214	189	134	63	104	1520

Les livraisons s'effectuent dans les mairies concernées.

B. Aides accordées et recettes perçues par la Communauté de Communes

✦ Recettes pour la revente des matériaux

Les matériaux issus des déchèteries

En 2018, la Communauté de Communes a revendu uniquement de la ferraille pour un coût de 13 493 €. En 2017, la Communauté de Communes a revendu 12 400 € TTC de matières, principalement de la ferraille 11 406 € TTC et du carton 790 € TTC et 200 € TTC de batterie.

Les matériaux issus des emballages ménagers-journaux magazines

	2016		2017		2018	
	Total livré	Total reprise	Total livré	Total reprise	Total livré	Total reprise
EMR	63	6 682 €	348	27 533 €	284	13 315 €
ELA	0	- €	30	301 €	0	- €
Acier	26	1 807 €	72	3 680 €	38	5 377 €
Plastique	133	23 655 €	155	20 439 €	47	3 553 €
Aluminium	3	1 285 €	3	1 478 €	3	1 539 €
Verre	569	13 269 €	603	14 402 €	586	14 052 €
Papier	319	23 893 €	322	27 209 €	417	31 244 €
TOTAUX	1113	70 591 €	1533	95 042 €	1375	69 080 €

✦ Soutiens financiers en faveur de la collecte sélective

La Communauté de Communes a renouvelé sa convention avec l'ADELPHE-CITEO dans le cadre de la convention Barème F pour la période 2018-2022.

Le versement des soutiens au recyclage demeure, comme par le passé, subordonné à la reprise et au recyclage effectif des emballages collectés et triés issus de la collecte sélective que sont l'acier, l'aluminium, les papiers-cartons, les plastiques et le verre.

Dans ce cadre, en 2017, le montant des aides est estimé 244 258 euros.

En 2018, la Communauté de Communes a perçu 275 407 euros de la part d'ADELPHE. Depuis 2018, le soutien du papier est versé par CITEO-ADELPHE

Bilan des aides et soutiens.

	2015	2016	2017	2018
Subventions ADELPHE/CITEO	215 967 €	230 000 €	244 258 €	275 407*€
Soutiens ECOFOLIO (papier)	10 169 €	11 790 €	14 212 €	
Soutiens ECO TLC (Textile)	1 518 €	Aucun versement	Aucun versement	Aucun versement
Soutiens OCAD3E (DEEE)	10 227 €	10 945 €	9 837 €	9 971 €
Soutiens ECO-Mobilier	-	346 €	3 987 €	3 646 €
TOTAL	237 881 €	253 081€	272 294 €	289 024 €

*estimation, car le solde sera perçu au 2^{ème} semestre 2019

RECAPITULATIF 2018 DE LA GESTION DES DÉCHETS - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GÂTINAIS EN BOURGOGNE

Déchets Contenant Fréquence de collecte Tonnage 2018	Ordures ménagères résiduelles 2047	Emballages recyclables Poubelle jaune 0,5 fois/semaine 729	Journaux Colonne Bleue 346	Verre Colonne verte 531	Textiles Borne Le Relais 69,6	Déchetteries de Fouchères & Chârozy						Canton	Ferralsies
						Déchets dangereux 33	DEEE 340	Mobilier 91	Déchets verts 863	Graves 506	Tout venant 3397		
Performance 2018 17 463 hab recensement par commune	185 kg/hab	41,7 kg/hab	19,7 kg/hab	5,52 kg	1,9 kg/hab	8 kg/hab	6,2 kg/hab	49 kg/hab	29 kg/hab	90 kg/hab	2,9 kg/hab	2-1 kg/hab	8 kg/hab
Comparaison référentiel ADEME 2015	France: 261 kg Saint - 222 kg	France 47 kg Yonne 64 kg		France 6,3 kg Yonne 5,3 kg	France 2 kg Yonne 3 kg	France 6,3 kg Yonne 5,3 kg	France 64 kg Yonne 79 kg	France 58 kg Yonne 64 kg	France 64 kg Yonne 79 kg	France 46 kg Yonne 66 kg			
Destination	Centre d'enfouissement de Châtigny	Centre de tri de Blanc Mesnil			Centre de traitement agréé	Centres de démantèlement à Saint Thibault (20) Gennevilliers (92) Fourchambault (59) et Saint Sylvain d'Anjou (49)	Plazas-formes de compostage à Vaux-sur-Lunain	Centre de traitement à Etigny	Centre d'enfouissement	COVED		Centre de tri	Ferralsies Sens
Coût HT 2018 à la tonne	114 € - collecte 71 € - traitement Teste incluse	306 € - collecte 220 € - traitement	72 € - collecte 18 € - traitement		776 €	21 €		49 €	13 €	136 €	44 €	169 €	-50 €
Total HT coût à la tonne	185 €	526 €	90 €										
Comparaison référentiels coûts adms 2018	250 €/t HT	385 €/t HT											
Vente des matériaux lesus Bece jaunes recette HT 2018 à la tonne (moyenne annuelle)	Aucune	aluminium - 600 € acier - 143 € cartonnetto - 74 € plastique - 76 € brique alimentaire - 0 €	63 €										
Soutien éco-organismes recette ht 2018 à la tonne (moyenne annuelle)	Aucune	aluminium - 446 € acier - 99 € cartonnetto - 186 € plastique - 936 € brique alimentaire - 576 €	35 €			70 €							
141 €t													
123 €t HT*													

Envoyé en préfecture le 02/07/2019
 Reçu en préfecture le 02/07/2019
 Affiché le 
 ID : 089-248900748-20190628-2019_07_12-DE

CHAPITRE III : BILAN 2018 : COMMUNICATION

Actions de communication

➤ La lettre du Gâtinais :

Elle permet, tout au long de l'année, de familiariser les usagers à la Redevance Incitative et d'en présenter un bilan annuel, de donner des informations sur le paillage des déchets verts, du tri du papier, des consignes en déchèterie ainsi que les travaux d'extension des déchèteries...

➤ Les calendriers de collecte :

Comme chaque année, les calendriers de collecte indiquant les jours de passage ont été édités. Dessus étaient indiqués les horaires des déchèteries ainsi que des informations concernant le SPANC et le tri des emballages.

➤ Communication lors de l'enquête de dotation pour les communes de l'ex Villeneuvien :

Création d'un guide spécifique pour la mise en place de la redevance incitative, ainsi que d'une réglette de tri. Ces éléments ont été distribués par notre agent enquêteur lors de son passage entre Juin et Décembre 2018.



➤ Les interventions auprès du public :

- Stand sur la foire de Pentecôte d'Egriselles le Bocage :

Un stand sur les thèmes du compostage ainsi que sur le recyclage des piles a permis de capter l'attention d'un grand nombre de personnes.

➤ Interventions en milieu scolaire :

- *Les élèves de l'école de Jouy ont été sensibilisés au tri et au gaspillage alimentaire lors de la matinée du 23 Mars.*
- *Les élèves de l'école de Saint Agnan ont été sensibilisés sur le thème du compostage les 4 et 7 Décembre.*
- *Les élèves de l'école de Subligny ont été sensibilisés sur le thème du gaspillage alimentaire lors de la journée du 2 Février.*
- *Les élèves de l'école de Vallery ont été sensibilisés au tri sélectif lors de la journée du 4 Avril.*
- *Les élèves de l'école de Cornant ont été sensibilisés au compostage lors des Nap le 20 Mars.*

➤ Mise en place à L'EHPAD de Chéroy, d'une placette de compostage en collaboration avec le Syndicat des Déchets du Centre Yonne.



➤ Mise en place d'une placette de compostage au cimetière de Domats.

- La mise à jour du site internet, sur lequel de nouveaux onglets sont apparus concernant les 3 Communes de l'ex Villeneuvien, les lampes et le mobilier.

Le SDCY (Le Syndicat des Déchets du Centre Yonne)

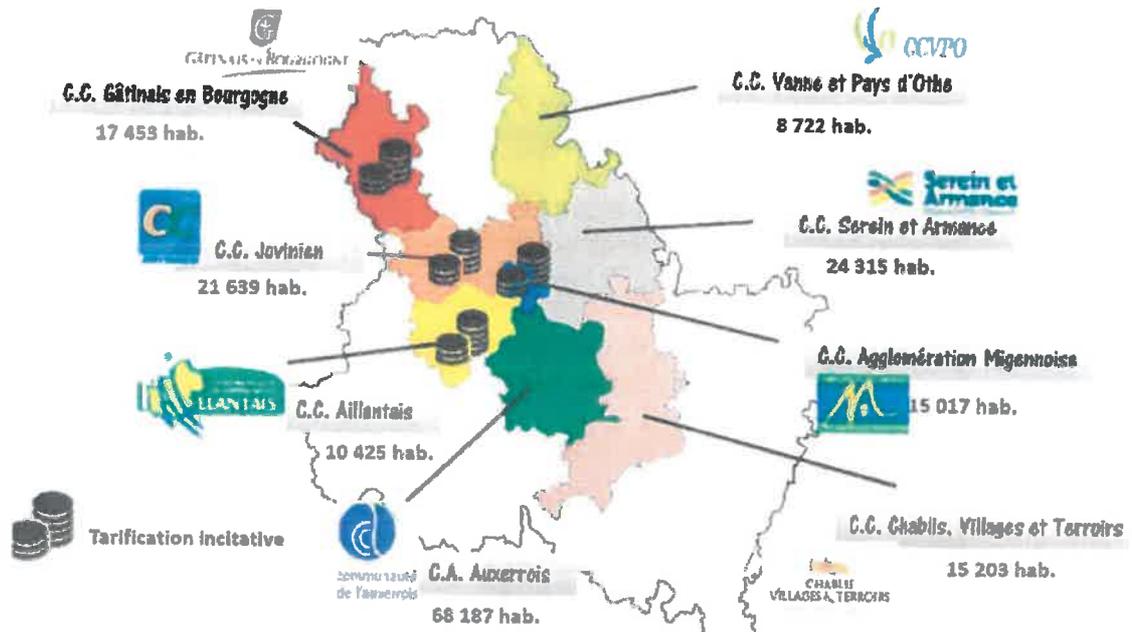
Depuis le 1^{er} janvier 2017, la CCGB adhère au Syndicat Mixte d'Etude pour la Valorisation et le Traitement des Déchets Ménagers et assimilés du Centre Yonne (SDCY).

La CCGB a bénéficié du programme de prévention et de gestion des déchets «Zéro Déchet Zéro Gaspillage» du 01/01/2017 au 31/12/2018.

Dans le cadre de ce programme, les actions du Syndicat sont conjointement menées avec la CCGB. Elles complètent les missions réalisées par notre ambassadeur du tri.

Cette adhésion a contribué à la mise à disposition d'un agent de prévention du SDCY sur le territoire de la CCGB en 2017 et 2018.

Les collectivités adhérentes :



8 EPCI à compétence déchets (CCVPO et CCGB depuis le 1er janvier 2017) ;
 180 961 habitants pour 182 communes (52 % de la population de l'Yonne).

Les objectifs chiffrés du programme à l'échelle du syndicat

Flux	Valeur initiale (2015)	Objectif TZDZG	Situation année 3 (2018)
OMR	229 kg/hab.an	↘ 15 %	188 kg/hab.an ↘ 18 %
DMA	567 kg/hab.an	↘ 7 %	563 kg/hab.an ↘ 0,7 %

La diminution des OMR dépasse les objectifs fixés dans le cadre du programme.
 On observe la stagnation (légère baisse) du flux des DMA collectés, à cause de l'augmentation constante des tonnages collectés en déchèterie.

Pour rappel : $DMA = OMR + Recyclables + Déchèteries + Autres collectes$

Bilan des actions de prévention sur la CCGB en 2018 :

- Action anti-gaspillage alimentaire dans les cantines

Le SDCY propose une méthodologie qui reprend le système de pesées (effectuées par un agent SDCY sur place durant une semaine complète de service), couplées à une enquête qualitative, des propositions d'actions et un suivi avec une deuxième phase de pesées.

1) La cuisine centrale d'Egriselles-le-Bocage : *Egriselles le Bocage, Subligny, Cornant*

Février 2018 : 2èmes pesées (100 primaires, 60 maternels). Observation du service. Echanges avec le personnel de cantine.

Juin 2018 : réunion de restitution avec les 3 cantines.



Le but des actions anti gaspillage n'est pas de pointer du doigt un établissement, mais d'impulser une dynamique de tous les acteurs (gestionnaire, cuisinier, convives, personnel de service...) via une prise de conscience (résultats des pesées et recommandations du SDCY selon son expérience sur les autres établissements).

2) Collège de Saint Valérien

Septembre 2017 : 1ères pesées. Enquêtes sur les causes du gaspillage au niveau des retours plateaux des collégiens (environ 500 repas/j). Echange avec le personnel de cantine. Observation du service.

Résultats : gaspillage proche des moyennes nationales, il y a des marges de progression !

12 mars 2018 : Réunion de restitution des résultats.

➤ Audits de structure

Les audits consistent à visiter une structure du territoire (maison de retraite, entreprise, commerce, école, administration, camping, etc.) afin de dresser un bilan de ses flux de déchets et d'apporter des pistes pour une meilleure gestion de certains déchets (mise en place de nouvelles filières, du compostage, d'une politique de réduction des déchets, etc...).

Audit des Communes de Chéroy, Domats et Nailly

➤ Sensibilisation du grand public

- Stands lors de vides greniers, fêtes annuelles, brocantes : Nailly, Domats, Egriselles le Bocage : démo composteur, distribution des guides de compostage, stop pub, échanges et conseils avec le public. Entre 50 et 100 personnes sensibilisées directement sur chaque événement.

➤ Réunions Compostage paillage :

Dans le but de sensibiliser les usagers à la gestion des déchets verts, des réunions sur le compostage et le paillage ont été organisées en 2018.
 Le 26 novembre à Piffonds, le 4 décembre à Chéroy et le 6 décembre à Villethierry.

PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

La Loi, dite Loi Grenelle 2, donne l'obligation aux collectivités territoriales qui ont la compétence déchets ménagers, depuis le 1er janvier 2012, conformément à l'article L. 541-15-1 du code de l'Environnement, de mettre en place un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et assimilés (PLPDMA), outil de planification des actions de réduction des déchets. L'élaboration de ce plan est obligatoire.

A cet effet, la CCGB a délibéré le 28 juin 2018 pour déléguer au SDCY l'élaboration d'un PLPDMA pour la période 2018-2024, et notamment :

- la rédaction d'un nouveau document incluant un état lieu, les actions types et les indicateurs,
- effectuer toutes procédures administratives s'y rapportant,
- la mise en place et l'animation d'une commission consultative d'élaboration et de suivi au niveau du Centre Yonne.

Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) doit répondre :

- à l'objectif de réduction de 10 % des quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2020 (par rapport à 2010) ;
- au décret n°2015-662 du 10 juin 2015 qui précise le contenu et les modalités d'élaboration d'un PLPDMA ;
- à l'exigence de compatibilité du PLPDMA avec les dispositions du Programme National de Prévention des Déchets (PNPD) et des Plans Régionaux de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) s'appliquant dans les territoires.

Pour information :

	Population	DMA	DMA	Réduction DMA pour objectif	Réduction DMA	Objectif DMA 2020
	Nb d'habitants	Tonnes	Kg/hab	Tonnes	Kg/an/hab	Kg/an/hab
2010	14 062	6628	471	662.8	47	424
2017	17 431	7570	434	174.4	3.3	
			-8%			-10%

Afin d'établir un PLPDMA adapté au territoire, la CCGB a quantifié ses propres objectifs en termes d'actions, de moyens et de réduction de déchets.

Il reprend les actions engagées par la CCGB et le SDCY dans le cadre du Contrat « Zéro Déchet Zéro Gaspillage ». Ces actions sont projetées sur une période de 5 ans soit jusqu'en 2023.

Axe 1 : Eco-exemplarité des collectivités	
1-A-audits et conseils aux structures	
Indicateur de suivi :	Nombre de nouveaux audits
Axe 2 : sensibiliser les acteurs à la prévention des déchets	
A- Newsletter	
Indicateur de suivi :	Nombre d'inscrits à la newsletter "Actus' déchets Centre Yonne" - (moyenne de 8 newsletters par an)
B-Articles sur la réduction des déchets	
Indicateur de suivi :	Nombre d'articles insérés dans les journaux locaux
C-livrets sur la réduction des déchets	
Indicateur de suivi :	Nombre de lieux permanents où les livrets sont mis à disposition du grand public
C-Expo-photo sur la réduction des déchets	
Indicateur de suivi :	Nombre de lieux où l'expo a été mise en place
D-Stands et animations grand public	
Indicateur de suivi :	Nombre d'animations et stands
Indicateur de suivi :	Nombre de personnes sensibilisées via les animations et stands grand public (estimation)
E-Animations scolaires	
Indicateur de suivi :	Nombre d'animations
Axe 3 : Utiliser les instruments économiques pour favoriser la réduction des déchets	
A- Etudier les différents dispositifs de tarification	
Indicateur de suivi :	Pour le SDCY : Nombre de temps d'échange sur ces questions, réunion spécifiques. Pour les collectivités : Etude spécifique ou mise en place de TI
Axe 4 : Lutter contre le gaspillage alimentaire	
B-Initier des projets anti-gaspi en restauration collective	
Indicateur de suivi :	Nombre d'établissements audités ou conseillés dans le cadre d'un projet anti-gaspi
Axe 5 : Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets	
A- Promouvoir le jardinage au naturel, le paillage et le compostage	
Indicateur de suivi :	Nombre d'opération de stands, d'animations et de formations sur le jardinage au naturel, le paillage et le compostage
A-Bis- Promouvoir le jardinage au naturel, le paillage et le compostage	
Indicateur de suivi :	Nombre de composteurs fournis par la collectivité aux habitants du territoire
C- Développer le compostage partagé et le compostage en établissement	
Indicateur de suivi :	Nombre de sites de compostage mis en place par la collectivité (sites fonctionnant bien uniquement)
Axe 7 : Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable	
A-Déployer ou renforcer le dispositif « Stop Pub »	
Indicateur de suivi :	Nombre de lieux proposant des stop-pub aux habitants sur le territoire Nombre de stop-pub distribués sur le territoire

ANNEXE

Tableau synoptique de la composition des déchets municipaux
(déchets gérés par les collectivités locales)



Déchets de la collectivité <ul style="list-style-type: none">▶ Déchets des espaces verts publics▶ Déchets de voirie, marchés▶ Déchets de l'assainissement (boues d'épuration)	Déchets ménagers et assimilés Déchets produits par les ménages et les activités économiques collectés par le service public d'élimination des déchets	
	Déchets occasionnels Encombrants, déchets verts, déblais et gravats...	Déchets "de routine" = ordures ménagères et assimilées
		<ul style="list-style-type: none">• Déchets collectés en mélange (poubelles ordinaires) = Ordures ménagères résiduelles• Déchets collectés sélectivement, soit en porte-à-porte, soit en apport volontaire (emballages, déchets fermentescibles, verre...)